

Achat de l'énergie électrique Office fédéral des constructions et de la logistique

L'essentiel en bref

Depuis l'ouverture partielle du marché de l'électricité en 2009, l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a la possibilité, en tant que gros consommateur, d'acquérir le courant sur le marché libre. Contrairement à l'énergie, les frais liés à l'utilisation du réseau sont toujours prélevés, comme par le passé, par les gestionnaires du réseau organisés en monopole. L'audit effectué par le Contrôle fédéral des finances (CDF) a pour objectif d'évaluer si l'OFCL acquiert l'électricité de manière économique, s'il respecte les principes écologiques de la Confédération et si la sécurité de l'approvisionnement dans le domaine est suffisante.

En raison de l'évolution des prix, l'OFCL a décidé d'acquérir l'énergie électrique sur le marché à partir de 2013, moment jugé favorable. Depuis, il a effectué deux achats de cette manière, une fois pour la période 2013-2015 et une fois pour 2016. Les valeurs de ces marchés se montaient respectivement à quelque 11 millions (2013-2015) et 6 millions de francs (2016). En acquérant le courant sur le marché, l'OFCL l'a payé moins cher que dans le cadre de l'approvisionnement de base.

Actuellement, l'OFCL achète environ 1,1 gigawatt sur le marché libre, ce qui représente quelque 90 % du volume nécessaire pour l'ensemble de son parc immobilier et de ses installations. Le courant acheté est produit intégralement à partir de la force hydraulique. Pour les objets dont l'approvisionnement de base en électricité continue à être couvert par le fournisseur local (à peine 10 % des besoins), l'OFCL achète des «éco-certificats». En acquérant le courant sur le marché, il confirme également son engagement en faveur des énergies renouvelables.

Voici, en résumé, les constatations et les recommandations du CDF:

- Le moment choisi par l'OFCL pour entrer sur le marché semble raisonnable. L'OFCL a acquis le savoir-faire et les immeubles pouvant être approvisionnés sur le marché disposent des conditions techniques requises.
- Les exigences de qualité écologiques concernant le mix électrique (100 % d'énergie hydraulique) ont été définies par le groupe de coordination «Exemplarité énergétique de la Confédération» sous l'égide de l'Office fédéral de l'énergie et sont compréhensibles pour le CDF.
- S'agissant de l'entrée sur le marché, le CDF estime que le modèle d'acquisition de l'«approvisionnement complet» était pertinent car facile à mettre en œuvre. Par contre, l'OFCL devrait examiner, dans le cadre du prochain achat, si de nouveaux produits et prestations de service du secteur de l'électricité peuvent faire baisser encore les coûts.
- L'achat d'énergie électrique sur le marché a sensiblement réduit les coûts énergétiques à l'OFCL. Ces économies ont permis de compenser la hausse parfois importante des frais liés à l'utilisation du réseau et aux taxes.
- S'agissant du choix de la procédure d'acquisition, le CDF recommande de revoir une nouvelle fois la méthode pratiquée en vue du prochain achat. En outre, il convient à l'avenir d'acheter aussi les éco-certificats conformément au droit des marchés publics.
- Le CDF a constaté des manquements au niveau du déroulement de l'achat et du respect du principe d'égalité de traitement. Il demande à l'OFCL de prendre des mesures en vue de respecter les bases légales et les normes de la Confédération généralement applicables.



- Les contrats de fourniture examinés ne répondent pas aux normes de la Confédération. Le CDF a constaté que l'OFCL avait délégué la responsabilité de l'élaboration des contrats aux partenaires contractuels. Avec pour conséquence une formulation unilatérale des contrats, dans lesquels le fournisseur d'électricité imposait ses conditions à la Confédération. Le CDF recommande à l'OFCL de vérifier sans tarder les contrats de fourniture électrique conclus et d'évaluer, sur la base de considérations de risques, si des adaptations sont nécessaires dans l'immédiat et s'il convient d'élaborer un contrat-type spécifique pour les futurs appels d'offres.

Texte original en allemand